

Cote du document: EB 2009/97/R.49
Point de l'ordre du jour: 18 b)
Date: 28 juillet 2009
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Conseil d'administration

Procès-verbal de la quatre-vingt-seizième session

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-septième session
Rome, 14-15 septembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées au procès-verbal de la quatre-vingt-seizième session, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Procès-verbal de la quatre-vingt-seizième session du Conseil d'administration

La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé que le procès-verbal de la quatre-vingt-seizième session du Conseil d'administration (document EB/96) soit modifié comme indiqué ci-après. Par souci de commodité, les ajouts sont soulignés.

I. Propositions de projet ou programme présentées au Conseil d'administration pour examen (point 10 de l'ordre du jour)

iii) *Guinée: Mémoire du Président: Projet de développement agricole durable en Guinée forestière – Modification de l'accord de prêt et réaffectation des fonds du prêt*

27. Le Conseil d'administration examine la proposition figurant dans le document EB 2009/96/R.13 et approuve la modification de l'accord de prêt et la réaffectation des fonds du prêt pour le projet de développement agricole durable en Guinée forestière, en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Conseil d'administration approuve les amendements nécessaires à l'accord de prêt 589-GN afin de tenir compte de la nouvelle portée du projet et de la nouvelle approche adoptée, qui se fondent sur les conclusions des examens de la supervision directe et de l'exécution, d'un examen du portefeuille et d'une série de missions chargées de revoir la conception ainsi que de la demande officielle de modification de l'accord de prêt présentée au FIDA par le Gouvernement guinéen."

28. L'Administratrice pour les États-Unis indique que son pays souhaite que soit consignée son abstention eu égard à la modification de l'accord de prêt et à la réaffectation des fonds du prêt pour le projet de développement agricole durable en Guinée forestière en raison de l'existence de problèmes fiduciaires non résolus dans le pays.

iv) *Guinée: Mémoire du Président -- Projet d'appui aux communautés villageoises – phase II: demande de dérogation à la règle concernant les taxes – Modification de l'accord de don*

29. Le Conseil d'administration examine la proposition figurant dans le document EB 2009/96/R.14 et approuve la modification de l'accord de don pour le projet d'appui aux communautés villageoises – phase II en Guinée en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds approuve la dérogation à la règle relative aux taxes telle qu'énoncée aux articles 4.10 a) i) et 11.01 des Conditions générales applicables au financement du développement agricole pour l'accord de don du projet d'appui aux communautés villageoises – phase II à compter de la date d'entrée en vigueur de cet accord et selon les conditions et modalités qui y sont stipulées."

30. L'Administratrice pour les États-Unis indique que son pays souhaite que soit consignée son abstention eu égard à la modification de l'accord de don pour le projet d'appui aux communautés villageoises – phase II en Guinée en raison de l'existence de problèmes fiduciaires non résolus dans le pays.

N. Autres questions (point 15 de l'ordre du jour)**a) Collaboration entre la FAO, le PAM et le FIDA pour les processus administratifs et opérationnels et accueil par le FIDA du secrétariat de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire**

62. Le Conseil d'administration prend note des renseignements fournis sur la coopération entre les organisations ayant leur siège à Rome dans les domaines de l'administration et de l'harmonisation des processus opérationnels (document EB 2009/96/R.40). Les Administrateurs notent en outre qu'un rapport sur les orientations stratégiques de la collaboration dans le futur sera présenté au Conseil à sa session de septembre 2009.
63. À la demande d'un certain nombre d'Administrateurs et comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour, un rapport verbal est aussi fait sur l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, et plus précisément sur la mise en place d'un mécanisme de coordination du financement et le rôle du FIDA. Plusieurs membres du Conseil souhaitent être plus amplement consultés sur cette question et demandent des précisions quant au fonctionnement du mécanisme proposé par rapport aux institutions multilatérales et bilatérales existantes. Il est décidé que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la session du Conseil qui se tiendra en septembre 2009.

